

PROMOPHARM SA

SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB

Société Anonyme au capital de 100.000.000,00 de Dirhams Siège social et usine:
Zone Industrielle du Sahel - Rue N° 7 - B.P. 96/97 - 26 400 HAD-SOUALEM Registre de commerce N° 1513 BERRECHID
Responsable de Déontologie et de la Communication financière : Said El Bouachi : Selbouachi@hikma.com
Web site : www.promopharm.co.ma

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **PROMOPHARM**, société anonyme au capital de 100.000.000,00 dirhams, dont le siège social est à Had-Soualem, rue n° 7 zone industrielle du Sahel, immatriculée au registre du commerce de Berrechid sous le numéro 1513, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **24 juin 2021 à 10h au siège social de la société sise Zone Industrielle du Sahel, Rue n°7-Had Soualem**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2020 ;
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2020 ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
4. Rapport du comité d'audit ;
5. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2020 ;
6. Approbation du rapport sur les actifs physiques de Promopharm ;
7. Quitus aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes ;
8. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
9. Impact de la pandémie du COVID-19 ;
10. Pouvoir pour formalités légales.

Modalités de participation :

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront téléchargeables sur le site de la société : www.promopharm.co.ma.
Les actionnaires trouveront ci-dessous le projet de résolutions proposées à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée Générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions. Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de participer à cette Assemblée Générale, déposer au siège social de la Société, cinq (5) jours au plus avant de la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Au vu des mesures prises par les autorités en raison de la pandémie du COVID-19, Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister par voie de Visioconférence, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée.

Par voie de Visioconférence :

Ainsi, les actionnaires souhaitant participer à la réunion, sont priés d'adresser leur demande de participation par email à l'adresse : Selbouachi@hikma.com en joignant copie des documents suivants :

- Carte d'identité nationale de l'actionnaire personne physique ou du représentant légal de l'actionnaire personne morale ;
 - Délégation de pouvoir du représentant légal de l'actionnaire personne morale ;
 - Attestation de blocage constatant l'inscription en compte des titres.
- Une confirmation écrite contenant un lien redirigeant vers la Visioconférence ainsi qu'un numéro pour tout besoin d'assistance technique sera envoyé à chaque participant une demi-heure avant la tenue de l'assemblée.

Par voie du vote à Distance :

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront retourner le formulaire unique de pouvoir et de vote à distance, téléchargeable sur le site de la société www.promopharm.co.ma, **au plus tard dix (10) jours avant la date de la réunion.**

Il est entendu que l'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer par voie de Visioconférence à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les **dix (10) jours qui suivent cet avis**, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIIN 2021 PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport de gestion** du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport général** des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2020, les approuve dans toutes les parties et sans réserve.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport spécial** des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture **du rapport du Comité d'Audit** sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers, l'approuve dans toutes les parties et sans réserve.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de **60.260.890,38 dirhams**.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve, tel qu'il a été présenté, le **rapport sur les actifs physiques** de Promopharm au titre de l'exercice 2020.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus, définitif et sans réserve, aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes de leurs gestions pour l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2020 :

▪ Résultat Net de l'exercice	60.260.890,38 dirhams
▪ Affectation à la réserve légale	0,00 dirhams
▪ Affectation en report à nouveau	60.260.890,38 dirhams

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2020, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

▪ Capital social	100.000.000,00 dirhams
▪ Réserve légale	10.000.000,00 dirhams
▪ Réserve d'investissement	00.000.000,00 dirhams
▪ Autres réserves	56.757.190,98 dirhams
▪ Report à nouveau	217.862.264.30 dirhams

NEUVIEME RESOLUTION :

Le Conseil d'administration suit de près la situation mondiale en ce qui concerne la pandémie du COVID-19 et étudie l'exposition potentielle de notre entreprise aux perturbations connexes.

Aussi, nous ne prévoyons actuellement aucun impact significatif sur les principaux indicateurs financiers.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et/ou administratives et tous dépôts et formalités de publicité prévus par la législation en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION